

LA COTE D'IVOIRE ET LE MALI VEULENT PROTEGER LES ENFANTS.

Deux pays d'Afrique, la Côte d'Ivoire et le Mali, viennent de signer un accord contre le trafic d'enfants. Ils vont surveiller leurs frontières et contrôler les plantations dans lesquelles ces enfants travaillent.

Abou, un enfant malien de 10 ans aura peut-être une chance de quitter la plantation de Toulé, en Côte d'Ivoire, où il travaille sept jours sur sept. Et qui sait, peut-être pourra-t-il un jour aller à l'école. Mon Quotidien l'avait rencontré en juin, en Afrique. Il travaillait comme esclave dans un champ d'igname, une plante cultivée sur ce continent. Mais le 1^{er} septembre, le Mali et la Côte d'Ivoire ont signé un accord pour mettre fin à la situation des enfants comme lui.

Méfiant

Les policiers des deux pays vont renforcer la surveillance aux frontières. Et tenter de démanteler les réseaux de trafiquants. Ces derniers voyagent souvent la nuit, avec les enfants maliens entassés dans des petits bus appelés « goélettes ». La police va aussi effectuer des contrôles dans les plantations. « Cela sera difficile, car les chefs des plantations sont devenus méfiants, explique Kaba Diakité, un Malien qui a longtemps enquêté sur ce sujet. Car ils sont alertés par des complices. Ils ont donc parfois le temps de cacher les enfants avant que la police arrive. Et ils forcent aussi les enfants esclaves à dire qu'ils travaillent chez leur grand-frère. »

Plus de 15000 enfants esclaves.

Selon l'Unicef, plus de 15000 enfants maliens sont employés comme esclaves en Côte d'Ivoire. Ils viennent de villages très pauvres. Des trafiquants leur proposent un travail bien payé en Côte d'Ivoire : 75 francs par mois environ. Mais, en réalité, les jeunes ne sont jamais payés. Ils travaillent dur dans des champs de coton, de maïs ou de riz... Peu d'entre eux osent s'enfuir «car ceux qui sont retrouvés sont torturés », explique Kaba Diakité.

Article extrait de mon Quotidien

- 1 – Dans quels pays se passent ces trafics ?
- 2 – Quel âge a Abou ?
- 3 – Où travaillait-il ?
- 4 – Quand travaillait t-il ?
- 5 – Quelle plante cultivait-il ?
- 6 – Quand le Mali et la Côte d'Ivoire ont-ils signés un accord ?
- 7 – Qui va surveiller les frontières ?
- 8 – Qu'est-ce qu'une goélette ?
- 9 – Combien d'enfants maliens sont esclaves en Côte d'Ivoire ?
- 10 – Que subissent les enfants qui sont retrouvés après s'être enfuis ?
-

Prénom : _____

LA COTE D'IVOIRE ET LE MALI VEULENT PROTEGER LES ENFANTS

1 – Dans quels pays se passent ces trafics ?

.

2 – Quel âge a Abou ?

.

3 – Où travaillait-il ?

.

4 – Quand travaillait t-il ?

.

5 – Quelle plante cultivait-il ?

.

6 – Quand le Mali et la Côte d'Ivoire ont-ils signés un accord ?

.

7 – Qui va surveiller les frontières ?

.

8 – Qu'est-ce qu'une goélette ?

9 – Combien d'enfants maliens sont esclaves en Côte d'Ivoire ?

.

10 – Que subissent les enfants qui sont retrouvés après s'être enfuis ?

.

Prénom : _____